

Membres présents : Maud LORENZI - Cédric GRUBER- Nathalie RODRIGUEZ – Pascal LAUX - Hubert MANGIN- Marie-Madeleine BRAULT— Juline KAUFMANN – Christelle VICENTINI - Anne FOTRE

Membre absent excusé : Mathieu EISENBERG (pouvoir à C. GRUBER), Gaëtan MULLER (pouvoir à A. FOTRE)

1. Gazette municipale

- **État d'avancement :** La gazette de 16 pages est finalisée. Les articles ont été livrés dans les temps par tous les contributeurs. Une dernière relecture a été effectuée, et il ne reste que des corrections mineures (ponctuation, coquilles).
- **Décision :** L'objectif est d'imprimer le document d'ici la fin de la semaine ou au plus tard le mardi suivant, pour une distribution avant le 14 juillet.
- **Action :** Nathalie RODRIGUEZ est chargée d'appliquer les dernières corrections.

2. Urbanisme : Convention d'instruction des autorisations

- **Contexte :** La commune doit trouver un nouveau service pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. Deux options ont été étudiées : signer une convention avec la ville de Jarny ou faire appel à un cabinet privé (recommandé par l'intercommunalité, basé en Bretagne, mais avec des connaissances limitées du territoire). La proposition est de retenir Jarny pour leur expertise locale.
- **Détails de la convention avec Jarny :**
 - **Durée :** 5 ans, résiliable avec un préavis d'un mois.
 - **Périmètre :** Permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme (CU) opérationnels.
 - **Responsabilité :** La maire de Ville-sur-Yron reste le seul décisionnaire et la commune conserve la responsabilité juridique. La commune peut choisir d'instruire certains dossiers en interne.
 - **Tarifs :** Les coûts d'instruction (ex: 335€ pour un permis de construire, 234€ pour une déclaration préalable) sont à la charge de la commune et ne peuvent être refacturés au pétitionnaire.
- **Décision :** Le conseil approuve à l'unanimité la signature de la convention avec la ville de Jarny.
- **Action :** La maire signera la convention dès ce soir pour une prise d'effet au 1er juillet 2026.

3. Assainissement

a) Contentieux avec un habitant

Historique : Rappel du litige qui oppose la commune à un habitant depuis 2014 concernant des infiltrations/remontées d'eau. Après plusieurs décisions de justice et un passage en cassation, le dossier a été renvoyé devant le tribunal judiciaire de Brie.

Situation actuelle : Une nouvelle audience est fixée au 8 juillet 2026. L'avocate de la commune anticipe une demande de renvoi de la partie adverse.

Décision : Le conseil délibère pour autoriser spécifiquement le maire à ester en justice au nom de la commune dans le cadre de cette affaire précise.

b) État de la station d'épuration (STEP) et travaux à prévoir

- **Diagnostic :** Pascal LAUX présente l'état des lieux détaillé de la station, mettant en lumière plusieurs points critiques :
 - **Pompes :** Trois pompes sont à changer (coût estimé : 9 000 € HT). L'une d'elles est quasi HS et son remplacement est urgent.
 - **Curage et nettoyage :** L'évacuation des boues (estimée entre 15 000 et 20 000 €), le curage des canalisations et le nettoyage des postes de relevage sont nécessaires.
 - **Autres :** La géomembrane est endommagée, des compteurs sont HS (500 €) et des paniers d'avaloirs sont à remplacer.
- **Action :**
 - Cédric GRUBER a un rendez-vous le vendredi suivant à 8h30 avec l'entreprise Malezieux pour obtenir des devis sur plusieurs de ces prestations.
 - Une décision devra être prise rapidement concernant le remplacement de la pompe la plus défectueuse.

c) Transfert de compétence au syndicat du Soiron

- **Calendrier :** Pour un transfert effectif au 1er janvier 2027, la commune doit voter une délibération avant le 10 septembre 2026.

- **Modalités** : La question est de savoir si le syndicat peut reprendre la compétence tout en excluant le contentieux en cours. Le syndicat réalisera un diagnostic de la station pour évaluer les travaux préalables nécessaires.
- **Action** : Une réunion est fixée le 20 juillet après-midi avec la directrice du Soiron pour discuter des modalités du transfert. Les élus ayant une expertise technique sont invités à y participer. Les services juridiques de la commune et du Soiron seront sollicités.

4. Festival "Caméra des Champs"

- **Développement** : Le Parc Naturel Régional de Lorraine a exprimé son soutien pour assurer la pérennité du festival et a fait les propositions suivantes :
 - Porter le poste d'un chargé de mission qui prendrait en charge l'organisation et la coordination,
 - Chercher des financements (éventuellement le "Pacte de Ruralité" de la Région)
- **Implication de la commune** : La commune devra prévoir une participation financière minimale à partir du budget 2027. Mme la Maire a été réaffirmé à l'ensemble des partenaires que le festival doit conserver un lien fort avec Ville-sur-Yron, en y maintenant à minima l'événement d'ouverture ou de clôture.
- **Action** : Madame la Maire a une réunion de suivi avec la présidente du PNRL le vendredi suivant pour avancer sur ce projet

5. Recrutement de l'agent technique

- **Processus** : Sur une dizaine de candidatures, 4 personnes qui correspondent au profil ont été auditionnées.
- **Décision** : Le choix du bureau municipal s'est porté sur M. Stéphane BOHR, qui possède une solide expérience dans les espaces verts et a démontré une bonne vision des besoins du village.
- **Modalités d'embauche** : CDD d'un an avec période d'essai, Prise de poste au 01/09/26, rémunération : agent technique 10^è échelon.

6. Logements communaux

- **Entretien des VMC** : M. LAUX communique qu'un devis de l'entreprise société HYGIEN AIR a été obtenu pour le nettoyage des gaines des trois VMC double-flux de la résidence, pour un montant d'environ 1 850 € TTC. Le prix est jugé cohérent.
- **Décision** : Le conseil approuve l'intervention.
- **Diagnostics de Performance Énergétique (DPE)** : Les DPE obligatoires ont été réalisés pour tous les logements communaux.
- **Résultats** : Les logements de la résidence sont classés C et D. Le logement au-dessus de la mairie est classé E. Ces classements s'expliquent par les normes de construction de l'époque et l'absence de production d'énergie renouvelable. Le conseil prend acte de ces résultats.

7. Points divers et informations

- **Café associatif Le Préau** : Les retenues de garantie ont été levées. Un cache sur une baie vitrée se décolle et sera signalé à l'entreprise.
- **Commission de contrôle des listes électorales** : La composition est modifiée par la loi. Elle comprendra désormais 5 conseillers municipaux (3 de la liste majoritaire, 2 de la liste minoritaire).
- **École** : Mme KAUFFMANN relaie les inquiétudes concernant la baisse démographique et l'avenir des écoles du secteur. Le transport scolaire méridien a été arrêté, et les familles ont été informées. L'intercommunalité OLC a confirmé que les enfants de la commune seront bien accueillis à la cantine de Jarry.
- **AFR (Association Foncière de Remembrement)** : Le président a démissionné. La commune et la Chambre d'Agriculture ont été informées de cette démission. La Chambre d'Agriculture doit nommer un nouveau membre avant qu'un nouveau bureau puisse être constitué, puis un nouveau Président élu.
- **Dates à retenir** :
 - **Théâtre au préau** : Mercredi 3 juillet.
 - **Passage des maisons fleuries** : 27 juillet à 19h.
 - **Course de moto Nancy-Liège** : 22 août (passage sur la départementale).
 - **Mariages** : 8 août et 12 septembre.
 - **Élections présidentielles 2027** : Les dimanches 18 avril et 2 mai. La présence des conseillers est obligatoire pour la tenue du bureau de vote.
- **Prochains conseils municipaux** :
 - **Vendredi 28 août 2026 à 20h30** (éventuel conseil pour délibérer sur le transfert de la compétence assainissement, en cas de réponse claire du service juridique).
 - **Vendredi 18 septembre 2026 à 20h30.**



Orauri